

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3 BIS

N° 6

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2021

---

RATIFICATION DE DIVERSES ORDONNANCES POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE  
COVID-19 - (N° 3773)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 6

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 3 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, après le mot : « procédé », sont insérés les mots : « , conformément aux dispositions du code de commerce » . »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de préciser les modalités d'exécution de l'opération de fusion par voie d'absorption de la société anonyme Bpifrance par sa filiale Bpifrance Financement. En effet, celle-ci ne peut être effectivement réalisée que par les instances de gouvernance des différentes entités du groupe, conformément aux dispositions du code de commerce.